

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 21.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - COVID 19 - Fin de la mesure communale complémentaire relative aux zones bleues concernant la situation aux abords du C.H.R. Verviers (décision du Collège du 21 avril 2020 confirmée par le Conseil du 25 mai 2020).

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30, L1122-32, L1122-33, L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les articles 119, 119bis, 133, al.2 et 135, § 2 de la Nouvelle loi communale;

Considérant l'arrêté du Collège communal du 21 avril 2020 pris dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, laquelle a mobilité particulièrement le personnel hospitalier et a généré des affluences particulières à l'hôpital;

Considérant la confirmation en sa séance du 25 mai 2020;

Considérant que la Société "Indigo", gestionnaire de stationnement, est fréquemment interpellée par les riverains concernant le manque de stationnement engendré par l'absence de contrôle;

Considérant qu'actuellement la crise sanitaire ne nécessite plus une telle mesure;

Considérant l'avis positif de l'Echevin de la Mobilité quant à la reprise à la normale des contrôles par la Société "Indigo" rue Hauzeur de Simony et rue Spinhayer; contrôles qui permettront à nouveau une rotation du stationnement;

Vu la décision du Collège communal en sa séance du 20 août 2020;

Vu l'avis émis par la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B.;

Par 33 voix contre 3,

DECIDE :

Art. 1.- Il est mis fin à la décision par arrêté en sa séance du 21 avril 2020 prise dans le cadre des pouvoirs spéciaux et confirmée en sa séance du 25 mai 2020. Cette décision est mise en place dès le 1er octobre 2020.

Art. 2.- Le présent arrêté sera publié dans les formes légales puis transmis, pour aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police, aux Services de la Zone de Police "Vesdre" ainsi qu'à la Société "Indigo".

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE